



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense : structures administratives

Question écrite n° 80346

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense quel est le bilan de la commission de terminologie et de néologie de la défense durant les derniers dix-huit mois et s'il ne lui paraît pas qu'il y a lieu de prendre des mesures pour la rendre productive et efficace, notamment en matière de réactivité devant l'apparition de termes étrangers nouveaux.

Texte de la réponse

Créée par arrêté du 8 novembre 1996, la commission spécialisée de terminologie et de néologie du ministère de la défense fonctionne grâce à la participation bénévole de personnalités qualifiées, auxquelles s'ajoutent des officiers et des fonctionnaires du ministère de la défense désignés par leur hiérarchie. Ces derniers participent occasionnellement aux travaux de la commission, en plus de leurs missions principales effectuées dans le cadre du service ordinaire. S'agissant des travaux qu'elle mène depuis le début de l'année 2003, la commission spécialisée a tenu onze réunions de travail au cours desquelles ont été examinés et discutés une centaine de termes ou expressions, dont la plupart ont été présentés, sous forme de listes, à l'assentiment de la commission générale de terminologie, puis à celui de l'Académie française. La moitié des termes ou expressions ainsi approuvés ont fait ou feront prochainement l'objet d'une publication au Journal officiel, de même qu'une liste de dix-neuf sigles étrangers, développés et explicités. La commission spécialisée a également participé, de manière active, aux réunions de travail organisées par la délégation générale à la langue française et aux langues de France, ainsi qu'aux travaux du lexique de signification, sous l'égide de la délégation aux simplifications administratives et aux relations avec les usagers. Elle a également fourni des avis et des propositions de définition à d'autres commissions spécialisées l'ayant sollicitée. La fréquence des réunions de la commission, désormais trimestrielle, contribue à son crédit. Le dispositif devrait être renforcé dans un proche avenir par l'arrivée d'un officier de réserve chargé de seconder la secrétaire générale de la commission dans les tâches de gestion. Une réflexion est conduite avec la délégation à l'information et à la communication de la défense pour mettre en ligne sur l'intranet du ministère de la défense un site consacré à la commission spécialisée et à ses travaux.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80346

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11173

Réponse publiée le : 14 février 2006, page 1548